



ONG Femmes & Développement FEDE

Site: www.fede-mali.com; Facebook: Femmes et Développement

PEAS

Engagement en faveur de l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels au sein de l'organisation Femmes et Développements



ONG Femmes & Développement FEDE

Site: www.fede-mali.com; Facebook: Femmes et Développement

Nous rappelons les six principes fondamentaux relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels.

Il est à noter que ces principes ont été incorporés dans les codes de conduite, règles et règlements propres à l'organisation FEDE et sont donc contraignants pour tout le personnel.

Six principes fondamentaux relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels.

1. L'exploitation et les abus sexuels commis par les travailleurs de l'organisation Femmes et Développements constituent des actes d'inconduite et sont donc des motifs de licenciement.
2. L'activité sexuelle avec des mineurs (personnes de moins de 18 ans) est interdite.
3. Échange d'argent, d'emploi, de biens ou de services contre des relations sexuelles, ou autres formes de comportement humiliant, dégradant ou d'exploitation sont interdits.
4. Les relations sexuelles entre les travailleurs de FEDE et les bénéficiaires sont fortement découragés car ils sont basés sur des dynamiques de pouvoir inégales.
5. Lorsqu'un travailleur de FEDE développe des préoccupations ou des soupçons concernant des relations, l'abus ou l'exploitation sexuels par un collègue de travail, il ou elle doit signaler ces préoccupations par l'intermédiaire des mécanismes de signalement établis par l'organisation.
6. Les travailleurs de FEDE sont tenus de créer et de maintenir un environnement qui prévient l'exploitation et les abus sexuels et favorise la mise en œuvre de leur Code de conduite.

Les gestionnaires de tous les niveaux ont des responsabilités particulières à l'appui et développer des systèmes qui maintiennent cet environnement.

Engagement en faveur de l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels.

Nous réaffirmons notre objectif de parvenir à la pleine mise en œuvre de ces principes en tant que question d'urgence et s'engagent à :

- Élaborer des stratégies propres à l'organisation pour prévenir et répondre aux relations, l'exploitation et les abus sexuels.
- Intégrer nos normes sur l'exploitation et les abus sexuels à travers le renforcement de capacités de notre personnel.
- Dénoncer les auteurs d'actes d'exploitation et d'abus sexuels afin d'empêcher la récurrence. Cela pourrait inclure l'utilisation de vérifications des antécédents.



ONG Femmes & Développement FEDE

Site: www.fede-mali.com; Facebook: Femmes et Développement

- Veiller à ce que les mécanismes de plainte pour signaler l'exploitation et les abus sexuels soient accessibles et que les points focaux pour recevoir les plaintes comprennent comment s'acquitter de leurs fonctions.
- Prendre les mesures appropriées au mieux pour protéger les personnes contre les représailles lorsque des allégations d'exploitation et d'abus sexuels sont signalées impliquant notre personnel.
- Enquêter en temps opportun sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels de manière professionnelle.
- Prendre des **mesures administratives ou disciplinaires, et/ou renvoi aux autorités compétentes pour que des mesures appropriées soient prises, y compris en matière pénale poursuite** contre notre personnel qui commet des actes d'abus et exploitations sexuels.
- Fournir une aide d'urgence de base aux plaignants d'exploitation sexuelle et abus.
- Informer régulièrement notre personnel et nos communautés des mesures prises pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels et y réagir.

Ces informations doivent être élaborées et diffusées dans toutes les zones qu'interviennent FEDE. Elles devraient inclure des détails sur les mécanismes de plainte, l'état et les résultats des enquêtes, le retour d'information sur les mesures prises à l'encontre des auteurs et les mesures de suivi prises ainsi que l'assistance disponible pour les plaignants et les victimes.

Je certifie avoir lu et compris le contenu ci-dessus et je m'engage à respecter ce code de conduite sur la Protection et la prévention contre les Abus et les Exploitation Sexuels (PEAS)

Prénom et Nom :

Poste :

Signature :

Fait à Bamako, le 03 octobre 2023

La Directrice Exécutive